



Le 24 avril 2020

Les Points Tri d'Agglopolys de nouveau accessibles à partir du lundi 27 avril 2020

A compter du lundi 27 avril 2020, les habitants d'Agglopolys pourront à nouveau utiliser les Points Tri pour y déposer leurs déchets recyclables : bouteilles et pots en verre / papiers, briques et petits cartons / bouteilles en plastique et boîtes en métal.

Pour se rendre aux Points Tri, il faut se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

Pour la sécurité de tous, le respect des distances de sécurité et des gestes barrières (se laver les mains une fois le geste de tri effectué notamment) est indispensable. Le port de gants est à privilégier.

ATTENTION !

La réouverture des Points Tri risque de créer un afflux massif de déchets, par effet de déstockage. Pour éviter la saturation des conteneurs, il est conseillé :

- d'échelonner les dépôts dans le temps,
- de réduire le volume des emballages : aplatir les cartons et briques alimentaires, compacter les canettes et bouteilles en plastique (remettre le bouchon pour que la bouteille garde sa forme compactée).

Pour géolocaliser le Point Tri le plus proche de son domicile :
<https://www.agglopolys.fr/837-dechets-recyclables.htm>

Par ailleurs, il est prévu de rouvrir les déchetteries d'Agglopolys le lundi 4 mai 2020. Les modalités pratiques seront communiquées dans le courant de la semaine prochaine.